Etat des lieux et moyens disponibles

1. Les moyens humains techniques et financiers

a. Les moyens humains

La commune dispose d'un agent technique polyvalent qui s'occupe des espaces verts, de l'entretien courant de la voirie et d'autres tâches liées à l'entretien des bâtiments. L'agent est en place depuis 2007. Les nouveaux réaménagements sont décidés par le conseil municipal. Tandis que les interventions techniques sur le terrain sont décidées par l'agent.

L'agent communal est formé et titulaire du certificat individuel « applicateur en collectivité territoriale » pour l'application des produits phytosanitaires en collectivité.

La commune a tenté de faire appel à des bénévoles pour le fleurissement de la commune. Malheureusement, cette action n'a pas été fructueuse.

b. Les moyens techniques

La commune possède son propre matériel.

Le parc matériel est composé de :

- Tondeuse autoportée
- Tondeuse tractée
- Débroussailleuse
- Tracteur
- Girobroyeur
- Benne
- Tronçonneuse
- Pulvérisateur
- Petit matériel …

c. Les moyens financiers

Heiltz-l'Evêque est une petite commune, elle n'attribue pas de budget spécifique pour les espaces verts. Ce budget est défini en fonction des besoins. Il n'y a donc pas de budget consacré au fleurissement.

Le budget actuel consacré aux produits phytosanitaires est d'environ 3500 à 4000 euros pour l'année 2017.

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

2. La typologie des espaces communaux

a. La typologie des espaces d'Heiltz-l'Evêque

Après une visite sur le terrain, une typologie des espaces a pu être réalisée afin de synthétiser globalement les espaces retrouvés à Heiltz-l'Evêque. La typologie des espaces est donc représentée par 6 grands types d'espaces qui permettent de représenter le patrimoine entretenu. On retrouve :

1. **Les voies de circulation.** Elles représentent l'ensemble des voies permettant de circuler ou stationner. On retrouvera dans cette typologie les voies de circulation pour les véhicules motorisés (voiries) mais également les voies piétonnes (trottoirs). On retrouve dans la commune principalement des revêtements en concassé et quelques revêtements enrobés.

2. **Les accompagnements de voies.** Sont représentés dans cette typologie, tous les espaces qui accompagnent les voies de circulation. On retrouve des espaces enherbés, des arbustes, des massifs pérennes, du fleurissement hors sol …

3. **Les accompagnements de bâtiments.** Dans cette typologie, on retrouve l'ensemble des espaces qui accompagnent les éléments bâtis publics. On retrouve des surfaces enrobées, des surfaces en concassé, des espaces enherbées, des arbres, des massifs pérennes et du fleurissement.

4. **Le parcours de santé et le terrain de sport** Cette typologie regroupe les espaces dédiés au repos, à la promenade et qui ont un usage sportif. On y retrouve : des allées en concassé, des espaces enherbés, du mobilier, un terrain de football …

5. **Les boisements et la parcelle enherbée.** Cette typologie regroupe les boisements gérés par la commune et la surface enherbée présente derrière les ateliers municipaux.

6. **Les lieux de recueillement.** Sont représentés dans cette typologie le monument aux morts et le cimetière. On y retrouve des allées et inter-tombes en concassé, des espaces enherbés, des arbustes, du fleurissement hors sol, des haies et un mur d'enceinte.

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les voies de circulation

Photos	Définition	Fonction	Situation au sein de la commune
	Elles correspondent à tous les éléments qui permettent la circulation ou le stationnement. Ils comprennent les voies pour la circulation douce (vélo, piétons…) ou motorisée dans le village.	Déplacement et stationnement	Les voies de circulation sont présentes sur tout le territoire communal.

Type d'espaces	Description	Entretien actuel	Temps d'entretien annuel	Produits phytosanitaires
Les trottoirs et voies enrobées	Un ou deux trottoirs présents sur la commune sont en enrobé. L'intégralité des voies de circulation est en enrobé.	Aucun entretien n'est réalisé sur ces surfaces.	Un balayage manuel est réalisé dans les fils d'eau par l'agent 3 à 4 fois par an. Le circuit dure 2 jours sur toute la commune.	Non
Les trottoirs concassés	La grande majorité des trottoirs de la commune est en concassé. De fait, les herbes se développent de manière spontanée.	Actuellement, les trottoirs sont traités à l'aide d'un produit de biocontrôle. Les traitements sont réalisés 2 à 3 fois par an.	Les traitements phytosanitaires sont réalisés par l'agent 2 à 3 fois par an.	Oui
les fils d'eau/caniveaux	Les caniveaux et les fils d'eau sont en béton ou en pavés en plus ou moins bon état.	Les fils d'eau en béton et en pavé sont entretenus à l'aide d'un balayage manuel.	Un balayage manuel est réalisé dans les fils d'eau par l'agent 3 à 4 fois par an. Le circuit dure 2 jours sur toute la commune.	Non
Les surfaces enherbées et arborées	Quelques surfaces enherbées sont présentes sur la commune comme sur l'illustration ci-contre, rue Fontaine Bouillon.	La tonte est réalisée toutes les semaines en continu. L'agent utilise une tondeuse mulching qui évite le ramassage des déchets de tonte. La hauteur de coupe est assez rase car plus la hauteur est importante et plus l'entretien de la pelouse prend du temps. La tonte tient compte de la météorologie et peut s'espacer en cas de fortes chaleurs.	Le circuit de tonte dure 2 jours et demi à 1 semaine et occupe une seule personne.	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les accompagnements de voies

Photos

Définition		Fonction	Situation au sein de la commune	
Ils correspondent à tous les éléments qui accompagnent une voie de circulation d'un point de vue utilitaire ou esthétique (massifs, espaces enherbés, haies, entrées de villes, arbres…).		Déplacement et embellissement.	Les accompagnements de voies sont présents sur tout le territoire communal.	
Type d'espaces	**Description**	**Entretien actuel**	**Temps d'entretien**	**Produits phytosanitaires**
Les espaces enherbés	Quelques espaces enherbés sont implantés sur la commune dont celui présent rue du Lieutenant Pichard.	La tonte est réalisée toutes les semaines en continu. L'agent utilise une tondeuse mulching qui évite le ramassage des déchets de tonte. La tonte tient compte de la météorologie et peut s'espacer en cas de fortes chaleurs.	Le circuit de tonte dure 2 jours et demi à 1 semaine et occupe une seule personne.	Non
Les haies et les arbustes	Les haies et les arbustes sont présents de manière hétérogène sur la commune. On les retrouve le long de la voirie, au niveau de carrefours ou au sein d'espaces enherbés. Ils apportent une structure pérenne aux espaces végétalisés.	Les arbustes et les haies sont taillés environ 3 fois par an avec un taille-haie. Le pied des arbustes et des haies n'est pas paillé, il est désherbé manuellement en fonction des besoins.	La taille dure environ 3 journées par an à une personne.	Non
Les massifs pérennes	Quelques massifs de vivaces sont plantés le long de la voirie. La mairie a mis en place de nombreux massifs le long de la route principale. Malheureusement, les habitants n'ont pas souhaité les entretenir. De fait, il ne reste aujourd'hui que quelques massifs.	Les fleurs sont coupées après la floraison et les massifs ne sont pas paillés.	/	Non
Les arbres	Les arbres présents sur la commune se trouvent le long de la voirie.	Les arbres, rue des Tilleuls, ont été exceptionnellement élagués par une entreprise de sous-traitance. Les autres arbres sont élagués une fois par an à l'aide d'un sécateur et d'une tronçonneuse.	L'élagage dure environ 2 semaines à une personne.	Non
Le fleurissement hors sol	Du fleurissement hors sol est disposé de manière ponctuelle sur la commune. En effet, certaines jardinières présentes le long de la voirie sont entretenues par les riverains tandis que d'autres sont gérées par l'agent communal.	Le fleurissement est mis en place 1 fois par an. Les essences plantées sont des annuelles même si la commune souhaite augmenter le pourcentage de vivaces. Le terreau est amendé de fumier à la plantation. Des réserves d'eau sont présentes sous les jardinières, ce qui permet de réduire l'arrosage.	L'arrosage est réalisé 1 fois par semaine à une personne. Le circuit d'arrosage dure environ 30 minutes et nécessite 100 litres d'eau.	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les accompagnements de bâtiments

Photos	Définition		Fonction	Situation au sein de la commune	
	Ils correspondent à tous les éléments qui accompagnent les bâtiments publics (mairie, ancienne école, salles des fêtes…) et privés appartenant à la commune (atelier municipaux).		Embellissement, loisir	On les retrouve autour de la mairie, de la salle des fêtes, l'ancienne école et des ateliers municipaux.	
	Type d'espaces	**Description**	**Entretien actuel**	**Temps d'entretien**	**Produits phytosanitaires**
	Les espaces enherbés	Les espaces enherbés sont situés derrière et devant l'école ainsi qu'autour de la salle des fêtes.	Les espaces enherbés sont tondus régulièrement. Les déchets de tonte sont mulchés sur place, ce qui évite le ramassage des déchets.	Le circuit de tonte dure 2 jours et demi à 1 semaine et occupe une seule personne.	Non
	Les surfaces en enrobé	Une surface en enrobé est implantée devant la Mairie. Elle permet de différencier l'entrée de la Mairie du reste de l'espace public, qui est matérialisé en concassé. Le parking de la salle des fêtes et la cour de l'école sont en enrobé.	Le pied des bâtiments est désherbé manuellement en fonction des besoins.	/	Non
	Les surfaces en concassé	Le pourtour de la salle des fêtes et des ateliers municipaux est en concassé.	Ces surfaces en concassé sont gérées à l'aide d'un produit de biocontrôle.	Les traitements phytosanitaires sont réalisés par l'agent 2 à 3 fois par an.	Oui
	Le fleurissement hors sol	Un mur anti-bruit a été aménagé suite à la construction de la salle des fêtes. Ce mur a été végétalisé par des rosiers.	Les essences plantées sont des vivaces. L'arrosage des végétaux du mur anti-bruit s'effectue à l'aide d'un système goutte à goutte. Le tuyau qui permet le goutte à goutte a été vandalisé et percé.	/	Non
	Les arbres	Des arbres sont présents dans la cour de l'école au sein de l'espace enherbé. Ils sont aussi implantés autour de la salle des fêtes.	Actuellement, les pieds d'arbres sont désherbés à l'aide d'une débroussailleuse lors des tontes. Les arbres de la salle des fêtes ont été élagués en juin 2017.	Les arbres sont élagués une fois par an. Cette tâche dure environ 2 semaines à une personne.	Non
	Le mobilier urbain	Du mobilier urbain a été mis en place devant l'ancienne école et à l'extrémité de la salle des fêtes, sur la berge de *La Chée.*	Le pourtour du mobilier est entretenu lors des tontes. Une dalle béton a été mise en place sous le banc à l'extrémité de la salle des fêtes (cf illustration) ce qui facilite l'entretien.	/	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Le parcours de santé et le terrain de sport

Photos

Définition	Fonction	Situation au sein de la commune
Le parcours de santé est un lieu composé de plates-formes à usage sportif mais aussi de détente. Le terrain de football est lui aussi un espace dédié à l'exercice physique.	Détente, loisir, repos	Le parcours de santé est excentré du cœur du village et se situe sur un axe qui longe les parcelles cultivées. Le terrain de football est situé à l'extrémité de la commune.

Type d'espaces	Description	Entretien actuel	Temps d'entretien	Produits phytosanitaires
Espaces enherbés	Le linéaire d'espaces enherbés est important car il mesure 1,3 km et longe l'ensemble du parcours de santé.	Les espaces enherbés sont tondus toutes les semaines ou une semaine sur deux en cas de fortes chaleurs. Les déchets de tonte sont mulchés sur place. La surface de gazon est tondue rase et de manière homogène sur l'ensemble du parcours de santé.	Le circuit de tonte dure 2 jours et demi à 1 semaine et occupe une seule personne.	Non
Les espaces concassés	L'allée qui longe le parcours de santé est en concassé comme le pourtour des plates-formes sportives.	Seul le pourtour des plates-formes est désherbé chimiquement à l'aide d'un produit de biocontrôle.	Les traitements phytosanitaires sont réalisés par l'agent 2 à 3 fois par an.	Oui
Le terrain d'entrainement de football	Le terrain est utilisé pour les entrainements de football.	Le terrain de football est tondu toutes les semaines. La hauteur de coupe de l'herbe est de 3 à 4 centimètres. Une herse est utilisée afin de faire des aérations dans le gazon. La lice est débroussaillée en même temps que les tontes.	La tonte du terrain de football dure 4 heures en moyenne.	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les boisements et la parcelle enherbée

Photos	Définition	Fonction	Situation au sein de la commune
	Lieu ayant pour vocation la production de bois. La parcelle enherbée est une surface qui ne peut être construite car elle se situe sur une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique.	Détente et loisir	Les boisements se situent à l'extérieur de la commune et la parcelle enherbée se situe derrière les ateliers municipaux.

Type d'espaces	Description	Entretien actuel	Temps d'entretien	Produits phytosanitaires
Les espaces enherbés	La parcelle enherbée est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2.	Cet espace est tondu moins régulièrement et la hauteur de coupe est plus importante que sur les autres espaces enherbés de la commune. La gestion de cet espace est plus souple car personne ne l'utilise. L'emprise de la ZNIEFF empêche toute construction.	/	Non
Les espaces boisés	Les espaces boisés permettent la production de bois. Cette surface est d'environ 10 hectares.	Le girobroyeur est passé sous les arbres lorsque les herbes sont trop hautes. Après la replantation, le girobroyeur est passé 2 fois par an pendant 2 à 3 ans. Un produit phytosanitaire est passé au pied des jeunes arbres la première année, le temps de la reprise.	L'entretien de cet espace prend environ 1 mois par an.	Oui

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les lieux de recueillement : le monument aux morts

Photos	Définition	Fonction	Situation au sein de la commune
	C'est un monument érigé pour commémorer et honorer les soldats, et l'ensemble des personnes, tuées ou disparues à cause de la guerre.	Lieu de recueil dédié à la mémoire des défunts	Le monument aux morts d'Heiltz-l'Evêque est situé devant la Mairie.

Type d'espaces	Description	Entretien actuel	Temps d'entretien	Produits phytosanitaires
Le fleurissement hors sol	Deux potées fleuries sont disposées de part et d'autres du monument aux morts. Trois jardinières sont disposées sur les fenêtres de la Mairie afin d'agrémenter l'espace.	Le fleurissement est mis en place 1 fois par an. Les essences plantées dans ces potées sont des annuelles. Le terreau utilisé est amendé de fumier à la plantation.	L'arrosage est réalisé 1 fois par semaine à une personne. Le circuit d'arrosage dure environ 30 minutes et nécessite 100 litres d'eau.	Non
La haie	Une haie persistante est présente à l'arrière du monument aux morts.	La haie est taillée environ 3 fois par an. Le pied de la haie n'est pas paillé et est désherbé manuellement en fonction des besoins.	La taille dure environ 3 journées par an à une personne.	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Les lieux de recueillement : le cimetière

Photos

Définition	Fonction	Situation au sein de la commune
Lieu où sont enterrés les défunts.	Lieu de recueil dédié à la mémoire des défunts	Le cimetière d'Heiltz-l'Evêque est situé face à la Mairie.

Type d'espaces	Description	Entretien actuel	Temps d'entretien	Produits phytosanitaires
Les allées et inter-tombes en concassé	Toutes les allées et les espaces inter-tombes sont en concassé. Ces allées permettent d'accéder à l'ensemble des sépultures. L'aspect du cimetière étant très minéral, les herbes indésirables sont d'autant plus visibles. Les inter-tombes sont des espaces étroits très difficiles d'accès et sont donc complexes à entretenir.	Actuellement, les allées en concassé sont désherbées chimiquement en attendant de pouvoir faire l'acquisition de matériel alternatif.	Les traitements phytosanitaires sont réalisés par l'agent 2 à 3 fois par an.	Oui
Les espaces enherbés	Quelques espaces enherbés sont présents dans le cimetière. L'arrière de l'église est intégralement enherbé.	Les espaces enherbés sont tondus régulièrement. Les déchets de tonte sont mulchés sur place, ce qui évite le ramassage des déchets.	Le circuit de tonte dure 2 jours et demi à 1 semaine et occupe une seule personne.	Non
Les haies et les arbustes	Quelques arbustes sont présents dans le cimetière. Un linéaire de haies (berbéris pourpre) délimite l'espace de recueillement du cimetière, de l'espace public. En effet, à l'arrière de l'église, il n'y a pas de mur d'enceinte.	Les arbustes et les haies sont taillés environ 3 fois par an avec un taille-haie. Le pied des arbustes et des haies n'est pas paillé. Le pied des arbustes et des haies est désherbé manuellement en fonction des besoins.	La taille dure environ 3 journées par an à une personne.	Non
Le fleurissement hors sol	Deux potées ont été mises en place de manière symétrique de part et d'autre de l'entrée du cimetière. Des jardinières plantées de géraniums ont été disposées sur le mur d'enceinte du cimetière.	Le fleurissement est mis en place 1 fois par an. Les végétaux plantés dans les jardinières sont des annuelles et ceux plantés dans les potées sont des vivaces. Le terreau est amendé de fumier à la plantation. Des réserves d'eau sont présentes sous les jardinières, ce qui permet de réduire l'arrosage.	L'arrosage est réalisé 1 fois par semaine à une personne. Le circuit d'arrosage dure environ 30 minutes et nécessite 100 litres d'eau.	Non
Les arbres	Un alignement de tilleuls est présent dans le cimetière le long du mur d'enceinte. D'autres arbres sont présents plus ponctuellement.	Les arbres sont élagués 1 fois par an à l'aide d'un sécateur et d'une tronçonneuse.	Les arbres sont élagués une fois par an. Cette tâche dure environ 2 semaines à une personne.	Non

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

3. La méthode de classement des risques de transfert

L'objectif de cette étape est de définir, pour chaque zone à entretenir, le niveau de risque de transfert des produits vers la ressource en eau.

On distingue 2 niveaux de risque : faible et fort qui seront illustrés au travers d'exemples présentés ci-dessous. Le niveau de risque est évalué selon plusieurs facteurs que sont :

- ✓ La proximité ou connexion à un point d'eau
- ✓ Le type de surface
- ✓ La pente

La proximité ou connexion à un point d'eau

La finalité du projet est la protection de la ressource en eau. C'est pourquoi, il est important d'identifier l'ensemble des zones situées à proximité ou connectées à un point d'eau, qui sont des zones sensibles et propices à la pollution des eaux.

Les éléments suivants peuvent être considérés comme des points d'eau :

- bouche d'égout
- Avaloir
- cours d'eau
- source
- fossé
- lavoir
- bassin
- fontaine

Les zones situées à proximité d'un point d'eau, ainsi que les zones connectées à un point d'eau sont toutes aussi vulnérables que le point d'eau lui-même. Il est donc important de visualiser le chemin emprunté par l'eau suite à une précipitation pour pouvoir déterminer si la zone est connectée.

Toute zone située à proximité ou connectée à un point d'eau sera classée en RISQUE FORT vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

Le type de surface

Le ruissellement dépend fortement de la perméabilité des tous premiers centimètres d'une surface. Les surfaces perméables permettent une infiltration de l'eau importante et limitent le ruissellement direct des résidus de produits phytosanitaires vers les points d'eau.

Deux types de surfaces sont donc distingués : Les surfaces perméables et les surfaces imperméables. Les revêtements de type sable, terre végétale, espace enherbé, stabilisé peu compacté sont considérés comme perméables.

Toute zone perméable sera donc classée en RISQUE FAIBLE vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Sur les surfaces imperméables, le ruissellement est fort et l'infiltration est donc réduite. Sont considérés comme surfaces imperméables :

- ✓ Le revêtement est de type bitume, béton, ...
- ✓ Certaines surfaces se comportant comme des surfaces imperméables dans le cas d'un sol fortement compacté et/ou saturé en eau.

Toute zone imperméable sera donc classée en RISQUE FORT

<u>La pente</u>

Toujours en considérant la capacité de ruissellement de la surface, la pente est un critère d'évaluation du niveau de risque.

Pour des surfaces à pente faible (< 3%) sur sol perméable, la pente n'augmente pas la possibilité d'entraînement des résidus par ruissellement.

⬇

Toute zone perméable à pente faible (<3%) sera donc classée en RISQUE FAIBLE vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires

Pour des surfaces à pente forte (>3%) sur sol perméable, la pente supérieure à 3% augmente le ruissellement des résidus phytosanitaires vers les points d'eau créant un risque de pollution

⬇

Toute zone perméable à pente forte (>3%) sera donc classée en RISQUE FORT vis-à-vis de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires

Pour les surfaces imperméables présentant une pente supérieure ou inférieure à 3 %, le risque sera FORT pour les eaux.

Une carte des zones à risque pour la ressource en eau a été réalisée. Elle permet de visualiser la situation de la commune. Cette carte se trouve en annexe.

Pour la commune d'Heiltz-l'Evêque, la majorité des voiries motorisée (route) est en enrobé. Ces voies imperméables (en rouge sur la carte) présentent un risque fort. De nombreux espaces concassés sont présents sur la commune, ces surfaces perméables présentent un risque faible. La Zone Non Traitée (zone caractérisée par sa largeur en bordure d'un point d'eau, correspondant pour les cours d'eau, en dehors des périodes de crues, à la limite de leur lit mineur) et dont les traitements ne sont autorisés à moins de 5 mètres (*arrêté du 4 mai 2017*) est représentée en bleu sur la carte.

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

4. Définition des classes d'entretien

Le nombre et le type de classes définies sont caractéristiques de la commune considérée, en fonction de ses particularités.

Au vu des types d'espaces verts relevés et des moyens d'entretien disponibles, le nombre de classes ne doit pas être trop important.

Trois classes d'entretien sont définies, allant graduellement d'un entretien horticole et intensif à une gestion naturelle des différents espaces végétalisés.

Le but de ce classement est de donner une ligne directrice pour l'entretien d'un espace selon sa localisation, sa fonction, sa fréquentation, son importance et les attentes du public, son potentiel biologique et les moyens disponibles. Dans une même classe, des espaces assez différents peuvent être retrouvés, entraînant donc des modulations au sein d'une même classe d'entretien.

L'entretien doit donc être adapté au mieux pour chaque espace considéré tout en gardant une ligne directrice. Si la Gestion Différenciée des espaces verts a pour but d'éviter une homogénéisation globale de l'entretien, il faut aussi éviter une homogénéité totale de l'entretien au sein d'une même classe.

Une classe d'entretien donne une ligne directrice de conduite pour un espace donné, mais celle-ci doit être adaptée aux besoins, aux attentes et à l'évolution de ce milieu dans le temps.

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Classe 1 : Entretien Intensif

Critères

Cette classe est réservée aux zones très fréquentées, comme le centre et les zones qui sont le reflet de l'image de la commune (entrées de ville).

L'entretien est intensif, peu de plantes indésirables seront tolérées, les interventions de désherbage doivent être fréquentes. Les massifs sont plantés de végétaux annuels ou pérennes qui apportent une floraison tout au long de l'année. Les plantes florifères (annuelles, vivaces et arbustes) sont tout à fait préconisées. Les arbres et arbustes peuvent présenter des tailles architecturées. La présence du végétal doit embellir les espaces. Ces zones de fleurissement sont également symboles des périodes particulières (ex. la Toussaint). Les massifs fleuris peuvent faire l'objet d'une mise en scène lors d'un événement particulier et comporter des végétaux variés, par des jeux de feuillage (texture, couleur, etc.) ou de fleurissement (taille, couleur, forme, etc.) ; ils peuvent également être le moyen d'expression d'une caractéristique culturelle de la commune.

Image	Espace structuré, très fleuri
Accessibilité	Chemins soignés, accessibilité facile
Usage	Promenade, repos, détente
Jardinier et végétal	Taille, renouvellement fréquent des végétaux
Jardinier et public	Lieu de savoir-faire du jardinier
Palette végétale	Horticole ou botanique
Homogénéité	Forte sur toute la zone
Localisation et surface	Très urbain, peut être hors sol ou vertical
Délimitation	Peut être clos, contours très marqués
Évolution dans le temps	Linéaire, très homogène

Exemples de rues :

Rue Principale

Exemples d'espaces :

Massifs d'entrée de ville, jardinières, Mairie, monument aux morts, église et cimetière

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Classe 2 : Entretien Semi-Intensif

Critères

Les zones concernées par cette classe font partie du quotidien des administrés. Ce sont des zones fréquentées pour les jeux des enfants, une promenade régulière, une zone de passage pour les habitants de proximité.

La flore spontanée est tolérée dans la mesure où les aménagements restent propres et entretenus. L'entretien doit être visible et régulier, mais l'exigence d'entretien n'est pas aussi élevée que pour la première classe. Les espèces indigènes peuvent être plantées ou favorisées si elles poussent spontanément à un endroit où elles peuvent être maîtrisées. Le fleurissement reste ponctuellement toléré, dans la mesure où les végétaux implantés sont des espèces vivaces ou des arbustes florifères.

Image	Zone assez structurée, square ou massif arbustif
Accessibilité	Tout l'espace est accessible
Usage	Grande diversité (passage, promenade, détente…)
Jardinier et végétal	Entretien soigné mais non intensif
Jardinier et public	Les demandes des habitants peuvent être prises en compte
Palette végétale	Possibilité d'avoir des arbustes horticoles, flore spontanée acceptée
Homogénéité	Variable selon localisation et fréquentation
Localisation et surface	Lotissements, accompagnement de voiries et voiries
Délimitation	Pas de délimitation précise nécessaire
Évolution dans le temps	Variation et modification en fonction des usages

Exemples de rues :

Toutes les rues secondaires …

Exemples d'espaces :

Le parcours de santé, le terrain de football

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

Classe 3 : Entretien extensif

Critères

Ces zones ont un fort potentiel biologique et la fréquentation est plus faible que sur les autres espaces de la commune. Ces zones sont situées en périphérie de la ville ou au niveau des trames vertes et bleues. Les plantes horticoles n'ont pas leur place, la flore autochtone est privilégiée. Le côté naturel de l'espace est mis en avant, bien que quelques aménagements soient présents : cheminements, terrain de jeux, etc. … Ces zones peuvent être encadrées par des habitations et permettent une entrée de la nature dans la ville. Elles font l'objet d'un entretien léger, assurant la sécurité et le confort des usagers.

Image	Zone périurbaine ou à potentiel biologique intéressant
Accessibilité	Chemins et accotements tondus
Usage	Promenade, zone de loisir
Jardinier et végétal	Entretien extensif des espaces au moins pour assurer la sécurité
Jardinier et public	Entretien peu visible et minimaliste
Palette végétale	Flore spontanée favorisée, bois mort laissé sur place
Homogénéité	Laisser la nature évoluer en assurant la sécurité du public
Localisation et surface	Grandes surfaces, trames vertes et bleues
Délimitation	Aucune, favorisation des échanges entre milieux
Évolution dans le temps	Évolution naturelle avec interventions si nécessaires

Exemples d'espaces :

Les boisements, la parcelle enherbée, l'ancienne école

FREDON Champagne-Ardenne
Centre de recherche en environnement et agronomie
2 esplanade Roland Garros - 51100 Reims
Tél. 03 26 77 36 70 - www.fredonca.com

Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal
N° SIRET : 440 409 175 00013 - CODE APE : 9412Z
Organisme de formation n°21 51 01269 51
Agrément CA 01087 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels